



Association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC)

Projet de valorisation des itinérances du Massif central par des résidences d'artistes et des créations contemporaines Appel à candidatures pour la réalisation d'une résidence artistique dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy

Le présent document comporte 12 pages :

Contexte.....	2
Objectifs généraux du projet.....	4
Projet de résidence d'artistes dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy	5
Caractéristiques du projet	7
Candidatures.....	10

Appel à candidatures ouvert jusqu'au lundi 13 novembre 2023 à 12h00

Contact :

IPAMAC – Inter-Parcs Massif central

Camille CHANAL, Chargée de mission Valorisation des Itinérances

2 rue Benay, 42410 PELUSSIN

Tél : 04 74 59 71 70

Email : camille.chanal@ipamac.fr

Avec le soutien de :



agence nationale
de la cohésion
des territoires

En partenariat avec :



Contexte

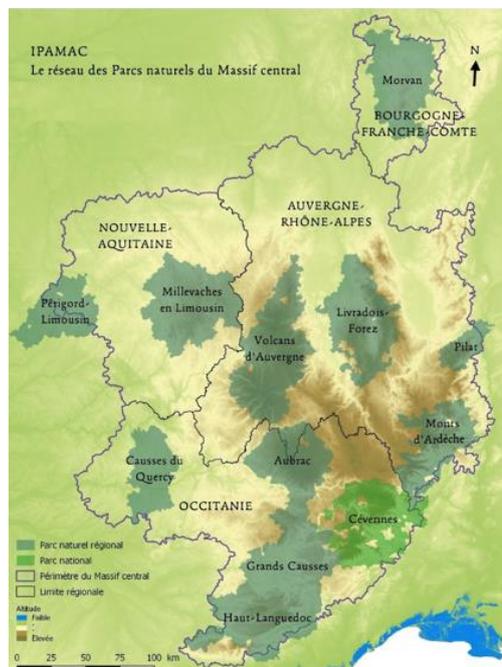
Itinérances dans le Massif central

L'association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC) met en réseau 12 parcs (11 parcs naturels régionaux – PNR et un Parc National) et vise à mutualiser des compétences et des moyens pour mener des **projets collectifs** sur trois thématiques :

- la préservation et la valorisation de la biodiversité,
- l'attractivité des territoires,
- le **tourisme durable** et l'**itinérance**.

Avec ses 12 Parcs, le **Massif central** est le **plus grand espace préservé d'Europe** et dispose d'un **fort potentiel en termes d'itinérance** :

- relief de moyenne montagne accessible, se prêtant à des formes d'itinérance « facile et sûre »,
- paysages, espaces naturels et agricoles préservés, patrimoine culturel, richesses gastronomiques, etc.



Le Massif central est ainsi une **terre d'itinérances**, traversé par une **grande diversité de chemins emblématiques** (chemin de Saint-Jacques de Compostelle, chemin de Stevenson, GTMC VTT...). Le développement de l'itinérance a donc été identifié comme un **enjeu fort** pour les 12 Parcs du Massif central qui travaillent sur l'itinérance à l'échelle de leur territoire avec un double objectif :

- contribuer au développement touristique par l'itinérance (à pied, à cheval, avec un âne, à vélo, etc.),
- faire (re)découvrir des patrimoines culturels et naturels des territoires dans une démarche de tourisme durable.

La création artistique contemporaine : une nouvelle entrée pour valoriser les itinérances ?

1. Sources d'inspiration

La **création artistique contemporaine** est un moyen de donner de la **lisibilité** et de la **visibilité** à des **itinérances** et peut ouvrir celles-ci vers un **nouveau public**. C'est le cas du **projet « Ligne de Partage des Eaux »**, mis en œuvre dans le Parc naturel régional des **Monts d'Ardèche** : les œuvres disposées sur et à proximité du GR® 7 offrent un autre regard sur les paysages et un nouvel attrait pour pratiquer une itinérance à pied ou à VTT.

Dans le **Parc naturel régional et Géoparc mondial UNESCO des Causse du Quercy**, le **projet « Fenêtres sur le paysage »**, mis en œuvre par l'association **Derrière le Hublot**, l'**Agence française des chemins de Compostelle** et le **Parc**, met en valeur d'une façon nouvelle le Chemin de Saint-

Jacques de Compostelle par l'installation d'œuvres d'art « refuges » et le développement d'une programmation artistique.

Le **projet « Vallée des Respirs »** mis en œuvre par le **PNR des Grands Causses** est un autre exemple permettant de valoriser d'une façon nouvelle une itinérance : celle qui longe la rivière **Tarn**.

2. Premiers projets portés par l'IPAMAC en 2019-2021

Inspirée notamment par ces 3 projets menés dans des parcs naturels régionaux du Massif central, l'IPAMAC a fait le choix, en 2019, de valoriser de nouvelles itinérances par la création contemporaine. Volontaires pour s'engager dans ce projet, les parcs de l'Aubrac, des Cévennes et du Pilat ont chacun accueilli une équipe d'artistes différente en 2020-2021. Voici une synthèse de ces projets :

- **Le projet Vadrouille**, mis en place dans les Cévennes, mené par le collectif **Lundi Soir**, vous invite parcourir le GR® 7 et le chemin R.L. Stevenson et à redécouvrir les paysages du Mont-Lozère en écoutant des documentaires sonores qui entrent en résonance avec le milieu qui vous entoure. Le long du chemin, les lieux d'écoute sont matérialisés par des pierres gravées symbolisant la thématique des capsules sonores.
- **L'Effet Doppler**, créé par **Braquage Sonore & Cie** sur le plateau de l'Aubrac, met en évidence la beauté et la diversité des paysages par le biais de capsules sonores. Les lieux d'écoute sont identifiés le long des chemins par des panneaux à flasher avec un smartphone, et des promontoires d'observation pour contempler le paysage. Le projet se décline aussi sous forme d'une exposition itinérante et d'un livret associant les photographies de l'Aubrac aux musiques basées sur les sons du plateau.
- **Le projet « Les Bottes de 7 Lieux »**, par le fruit du travail des collectifs **ETC** et **SAFI**, met à disposition des randonneurs du GR® 7 dans le Pilat, des ponchos de marche se transformant en cerf-volant ou en hamac, ainsi que des « lunettes abeilles » visant à découvrir le paysage comme une abeille. Tant d'objets permettant de randonner au gré du temps et des éléments, d'écouter les sons de la nature, de changer de regard...

Ces créations ont permis d'offrir aux habitants et aux visiteurs un autre regard sur le paysage et les itinérances, mais aussi de valoriser d'une façon nouvelle les itinérances du Massif central et de proposer de nouveaux moyens de les découvrir.

Afin d'en savoir plus, veuillez accéder au carnet de route de ces 3 expériences inspirantes [en cliquant sur ce lien](#).

A l'issue de ces expériences, les Parcs du Massif central ont souhaité relancer de nouvelles résidences d'artistes valorisant les itinérances. C'est l'objet de cet appel à candidatures pour le Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Objectifs généraux du projet

Les parcs naturels du Massif central cherchent à **expérimenter de nouvelles formes d'itinérance** pour répondre et s'adapter aux nouvelles attentes des publics (reconnexion à la nature, envie de vivre de nouvelles expériences, etc.).

Sept parcs naturels du Massif central (Aubrac, Causses du Quercy, Millevaches en Limousin, Morvan, Périgord-Limousin, Pilat et Cévennes) sont aujourd'hui engagés dans un projet visant, par l'art :

- à donner un autre regard sur les itinérances et les paysages,
- à valoriser d'une façon nouvelle les itinérances du Massif central,
- à proposer de nouvelles formes d'itinérance.

En 2023, l'IPAMAC et les sept parcs engagés dans le projet souhaitent (re)créer les conditions d'un dialogue entre une équipe artistique et le territoire (visiteurs, habitants, etc.), par la mise en œuvre de résidences artistiques dans les 7 parcs.

Ces résidences permettront de susciter, voire de créer des œuvres contemporaines autour du **thème général** : « **Valorisation des itinérances par des résidences d'artistes et des créations contemporaines** ».

Le tableau suivant est donné à titre indicatif et présente les thématiques et calendriers de chacune des résidences.

Parc	Thématique / Objectif de la résidence	Diffusion de l'appel à candidatures	Période de résidence
PN des Cévennes	Itinérances du Mont Aigoual et changement climatique.	Du 28 avril 2023 au 5 juin 2023	Mars à mai 2024
PNR de l'Aubrac	Valorisation de la pierre, géologie, roche et paysages, par l'installation d'œuvres pérennes sur des itinérances du territoire.	Du 16 mai 2023 au 21 juillet 2023	Printemps / été 2024
PNR de Millevaches en Limousin	Valorisation de la pierre sèche par l'installation d'œuvres pérennes sur des itinérances du territoire.		Automne 2023 - printemps 2024
PNR des Causses du Quercy	« Transhumance vers 2042 ¹ » : l'équipe artistique accompagne les habitants dans une grande traversée itinérante du Parc, à la fois physique et créative pour imaginer le futur du territoire.	Du 10 octobre 2023 au 13 novembre 2023	Hiver - Printemps 2024
PNR du Périgord-Limousin	Résidence de recherche en vue de la réalisation de 9 créations / métiers d'art représentant les savoir-faire du	Automne-Hiver 2023	A partir de janvier 2024

¹ 2042 correspond à l'année de fin de la prochaine charte du Parc, qui sera mise en œuvre dès 2027, et dont la première étape (révision de la charte actuelle) commence dès 2023.

	Parc et illustrant la culture occitane. Les créations prendront place sur un circuit d'itinérance pédestre et représenteront le personnage historique/légendaire représentatif de chaque étape.		
PNR du Morvan	Thématique pierre sèche (à confirmer) en lien avec l'itinérance.	Automne-Hiver 2023	Printemps / été 2024

Projet de résidence d'artistes dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy

Présentation du projet / modalités d'organisation

Thème central : *"Transhumance vers 2042"*, une traversée itinérante du Parc en marchant, dans la perspective du renouvellement de sa Charte.

La Charte d'un Parc naturel régional est un document qui concrétise son projet de développement durable pour le territoire, et qui définit les orientations et actions du Parc pour 15 ans. La Charte est approuvée par les communes et les EPCI du territoire, ainsi que les Régions et Départements concernés. Elle est validée par l'Etat qui classe le Parc par décret du Premier Ministre.

Cet appel à proposition artistique s'inscrit dans le contexte particulier du renouvellement de la Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy et de l'écriture du nouveau projet de territoire pour la période 2027-2042. Ce processus a démarré en 2023 avec un bilan de l'action menée depuis 2012, l'actualisation du diagnostic et l'identification des enjeux prioritaires. L'année 2024 sera principalement consacrée à la concertation des différentes parties prenantes (collectivités, habitants, entreprises, associations, partenaires).

Avec la volonté de diversifier les approches et d'associer le plus grand nombre d'acteurs, le Parc organise la marche *"Transhumance vers 2042"*, une grande randonnée pédestre traversant le territoire du Nord au Sud, entraînant sur le chemin habitants, visiteurs, experts et artistes. Cette mise en mouvement dans l'espace et les paysages (environ 150 km à travers causses et vallées) et dans le temps (vers 2042) invite à imaginer le futur tel que nous souhaiterions le voir advenir. Elle est ainsi imaginée comme un voyage physique et sensible, réel et imaginaire sur les chemins du Parc, pour en parcourir les paysages et les enjeux, partager les richesses de ses habitants et imaginer les formes possibles d'évolution positives sur des sujets variés : eau, biodiversité, activités économiques, vivre ensemble, mobilité, habitat, alimentation, paysage...

Le rôle de l'équipe artistique sera d'accompagner l'ensemble de la traversée et de créer l'ambiance favorable à l'échange et au partage. Elle collectera les ressentis, impressions, histoires des marcheurs, marcheuses, et de leur vie sur ce territoire des Causses du Quercy.

Chacun, chacune est invité à témoigner sur sa manière d'habiter ici, de se nourrir, de se déplacer, de travailler, de s'engager, de son rapport à soi et aux autres, familles, amis, voisins, collègues, de son rapport aussi aux milieux naturels et aux autres vivants, de ses espoirs et peurs pour l'avenir...

Sur le chemin, les marcheurs croisent des personnes (ou groupe de personnes), porteuses d'initiatives positives et innovantes sur le territoire sur des thématiques variées (énergie, urbanisme, milieux naturels, agriculture, économie...). Ces rendez-vous seront organisés par le Parc et définis au préalable de la marche. Les lieux de rencontres et la manière d'aborder les thématiques seront définis en collaboration avec l'équipe artistique.

Chaque soir, des rendez-vous ouverts plus largement, inviteront à prendre de la hauteur et explorer ces thématiques avec des personnes ressources mobilisées au niveau national (climatologues, anthropologues, paysagistes, écologues...). Il sera demandé aux artistes d'être présents et de participer à ces rendez-vous organisés par le Parc (présence et participation incluses dans le temps de résidence et dans la bourse de résidence).

Ces rencontres et collectes de témoignages viendront inspirer la création finale et nourrir un nouveau récit pour le territoire permettant de se projeter collectivement vers des formes d'évolution souhaitables et de nouvelles orientations porteuses d'avenir.

A la fin de la marche, l'équipe artistique proposera une restitution « à chaud » de la traversée, sous la forme de son choix. Elle devra permettre à tous (marcheurs, élus, curieux...) de se retrouver pour un moment de restitution, de partage et de fête.

Itinéraire

La traversée empruntera les GR[®] 46 et 36, du Nord au Sud du Parc, à partir de Gintrac (commune associée du Parc) jusqu'à Caylus (autre commune associée), soit 10 étapes de 11 à 21 km ([Cliquer ici pour visualiser le projet de parcours](#)).

Etape 1 : Gintrac Carennac – Montvalent

Etape 2 : Montvalent – Rocamadour

Etape 3 : Rocamadour – Montfaucon

Etape 4 : Montfaucon – Cras (en passant par la maison du Parc à Labastide-Murat)

Etape 5 : Cras – Vers

Etape 6 : Vers – Bouziès

Etape 7 : Bouziès – Concots (en passant par Saint-Cirq-Lapopie)

Etape 8 : Concots – Varaire

Etape 9 : Varaire – Saint-Projet

Etape 10 : Saint-Projet – Caylus

Précisions techniques

La résidence devra être menée par une équipe pluridisciplinaire et aboutir à un rendu : matériel ou immatériel, et pérenne.

Livrables :

- Une restitution à l'arrivée de la traversée, sous la forme choisie par l'équipe artistique.
- Une création finale pérenne qui mettra en lumière durablement cette traversée et la matière collectée, par une mise en récit stimulant des imaginaires inspirants pour l'avenir. Elle sera accessible au plus grand nombre, habitants et touristes. Toutefois il n'y aura pas d'installation physique en pleine nature.

Les champs artistiques pourront être variés : arts plastiques, dessin, illustration, photographie, vidéo, création sonore, bande dessinée...

Elle pourra prendre la forme d'une cartographie sensible, s'appuyant :

- sur le territoire géographique et l'approche toponymique afin de l'ancrer dans le sol, dans l'histoire et la culture locale,
- sur les chemins empruntés (GR® 46 et 36) et les villages traversés,
- sur une approche sonore déjà engagée par le Parc à travers une série de podcasts « Une exploration sonore des Causses du Quercy ».

Un accompagnement par l'équipe du Parc sera possible sur les compétences en cartographie et sur la toponymie² en occitan.

Suite du projet :

Les supports et les contenus réalisés :

- seront intégrés et valorisés dans l'offre de découverte du territoire proposée par le Parc (itinéraires sensibles), à l'image du parcours Fenêtres sur le paysage, du Chemin-livre ou encore de la Via Caus'smos,
- pourront être inspirantes auprès des autres Parcs du Massif central, en lien avec les réflexions en cours sur l'habitabilité des territoires.

Ces spécificités doivent être prises en compte dans la proposition.

Pour tout renseignement sur le territoire et l'organisation locale de la résidence :

Patricia MONNIAUX, Chargée de mission Culture et éducation
au territoire pour le PNR des Causses du Quercy

pmonniaux@parc-causses-du-quercy.org

Tel : 05 65 24 20 50

Caractéristiques du projet

Coordination générale et pilotage

La coordination générale du projet sera assurée par l'association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC) : un chargé de projet et une chargée de mission.

Le comité de pilotage du projet est composé de l'IPAMAC, des représentants du Parc naturel régional des Causses du Quercy et éventuellement de partenaires locaux.

L'organisation locale de la résidence sera assurée par l'équipe du Parc naturel régional des Causses du Quercy et plus particulièrement la chargée de mission culture et éducation au territoire.

Calendrier général

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au **lundi 13 novembre 2023 à 12h00**.

La **pré-sélection des projets** se déroulera courant **novembre 2023**. Des auditions seront organisées, pour les projets pré-sélectionnés, le **jeudi 30 novembre 2023**, en après-midi, en présentiel à la Maison du Parc à Labastide-Murat – Cœur de Causses (46), avec possibilité de visioconférence.

² Etude des noms de lieux

Sélection faite, une **réunion de cadrage** sera organisée, en **décembre 2023**, avec l'IPAMAC, le Parc naturel régional des Causses du Quercy et les structures locales impliquées. La réunion se déroulera en présentiel à la Maison du Parc à Labastide-Murat – Cœur de Causses (46).

Les objectifs de cette réunion seront :

- 1) de créer une première rencontre entre l'équipe sélectionnée, le Parc et les acteurs locaux éventuels mobilisés, pour faire connaissance,
- 2) de définir plus précisément les contours pour l'organisation de la résidence en vue de la finalisation d'un contrat de résidence qui détaillera :
 - les objectifs de la résidence,
 - les rendus attendus,
 - la durée et les dates de la résidence (semaine de préparation et période de la traversée itinérante),
 - la date envisagée pour la restitution locale,
 - les lieux de travail proposés,
 - les rôles du Parc, de l'IPAMAC et des éventuels partenaires locaux dans le suivi de la résidence,
 - le budget disponible et les modalités de paiement de la bourse de résidence.

La **résidence** se déroulera en deux étapes :

- Mars 2024 : 1 semaine de préparation à la traversée, fractionnable ou non (temps de rencontres sur le territoire, avec les acteurs locaux, l'équipe du Parc...)
- Mai 2024 : 10 jours de marche, avec les publics participants

En fin de projet (au plus tard à l'automne 2024), une **réunion de bilan collective** sera organisée, en présence des artistes et partenaires des résidences de chaque Parc. Elle aura lieu dans l'un des 7 Parcs engagé dans le projet de "Valorisation des itinérances par des résidences d'artistes et des créations contemporaines".

La présence des équipes d'artistes sera nécessaire. Cette restitution s'adressera aux parcs et partenaires des itinérances du Massif central. Les équipes d'artistes veilleront à faire un retour d'expériences de la résidence qu'elles ont vécu.

Ce temps pourra permettre, pour l'IPAMAC, de finaliser un outil de valorisation des résidences d'artistes et des créations contemporaines issu des 7 projets de parcs impliqués dans cette action à échelle du Massif central.

Modalités d'organisation de la résidence d'artistes :

- **Personne référente au sein du Parc naturel régional des Causses du Quercy**
Patricia Monniaux, Chargée de mission Culture et éducation au territoire
- **Terrain de résidence**
GR[®] 46 et 36 : [Cliquer ici pour voir le projet de parcours](#)
- **Créations attendues**
 - Une restitution à la fin de la traversée

- Une création finale permettant de mettre en lumière durablement la traversée (cartographie sensible de l'itinéraire, vidéo, BD, carnet de voyage, podcast...) - pas d'installation physique en pleine nature.
- **Périodes de résidence**
 - 1 semaine de préparation à la traversée (temps de rencontre avec les acteurs locaux...) : mars 2024.
 - 10 jours de marche, avec les publics, au mois de mai 2024 (les dates seront fixées et communiquées ultérieurement par le Parc).
- **Modalités de participation des publics**

La traversée se déroulera avec des participants (habitants, acteurs locaux...), afin de développer collectivement l'approche sensible et créative des évolutions du territoire. Afin d'organiser au mieux cette participation, des modalités précises seront établies au préalable par le Parc, afin de limiter le nombre de participants, pour permettre la réalisation de la traversée dans de bonnes conditions pour tous. Les marcheurs pourront participer à tout ou partie de l'itinérance.
- **Date de la restitution locale**

Elle aura lieu à l'arrivée de la dernière étape de la traversée à Caylus.
- **Réunion de bilan collective**

En fin de projet, au plus tard à l'automne 2024, une réunion de bilan collective aura lieu, pour laquelle la présence des équipes d'artistes sera nécessaire.

Rémunérations et moyens financiers

Une bourse de **15 000 € TTC** sera allouée à l'équipe sélectionnée pour la réalisation de la résidence et des créations associées.

Le montant de la bourse indiqué intègre la totalité des coûts associés au projet artistique, soit :

- Le temps de résidence (activité de création sur place, recherche, expérimentation, conception et animation des temps de marche avec les publics, présence et participation aux soirées organisées par le Parc, temps de restitution locale, animations locales éventuelles, etc.)
- La/les production(s) finale(s) (achat de matériel, fabrication, production d'un événement de sortie de résidence, etc.)
- Les frais de déplacement (au sein du parc lors de la résidence et pour accéder aux lieux des réunions collectives : cadrage, réunion de bilan collective)
- L'hébergement durant la résidence (y compris durant la marche) et à l'occasion des réunions collectives
- La restauration durant la résidence (y compris durant la marche et les temps en soirée) et à l'occasion des réunions collectives

A noter : les temps en soirée sont organisés par le PNR des Causses du Quercy, mais la présence de l'équipe artistique au cours de ces soirées est incluse dans le temps de résidence, et donc dans la bourse de résidence de l'IPAMAC.

Candidatures

Cadre général

Cet appel à candidatures porte sur la réalisation d'une résidence d'artistes et de créations contemporaines dans le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Chaque candidature devra bien spécifier les modes d'actions, calendriers et budgets détaillés pour la réalisation de la résidence.

Lancement et suivi de l'appel à candidatures :

L'appel à candidatures est lancé par :

IPAMAC

2 rue Benay

42410 Pélussin

représentée par Monsieur Stéphane RODIER, Président du Parc naturel régional Livradois-Forez, Président de l'association IPAMAC.

Pour tout renseignement sur l'appel à candidatures :

Camille CHANAL, Chargée de mission Valorisation des itinérances

04.74.59.71.70

camille.chanal@ipamac.fr

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature à remettre par l'équipe artistique se compose des éléments suivants :

- Le présent appel à candidatures paraphé, signé et accepté sans modification,
- La fiche de candidature complétée en ligne [via ce formulaire – cliquer ici](#) (Note : il n'est pas nécessaire de mettre une copie de cette fiche dans le dossier, appuyez seulement sur "Envoyer" à la fin du questionnaire),
- Une lettre de candidature, indiquant les éléments ci-dessous :
 - Nom de l'équipe/structure/collectif
 - Nom, prénom, courriel et adresse postale de la personne contact, référente auprès de l'IPAMAC pour toute question relative aux aspects administratifs et techniques du projet
 - Nom donné au projet
- Une présentation des membres de l'équipe (biographie, portfolio, compétences) et le contact d'un interlocuteur unique représentant l'équipe,
- Une note d'intention pour le projet (4 pages maximum) présentant :
 - La compréhension du projet au regard de ses objectifs,
 - L'intention du projet artistique,
 - Les motivations de l'équipe,
 - Les détails techniques : informations sur la méthodologie envisagée pour répondre aux objectifs du projet (interaction avec les habitants, méthode pour instaurer l'ambiance favorisant l'échange, temps de résidence envisagés, calendrier, informations sur les matériaux proposés s'il y a lieu, etc.),
- Le budget détaillé du projet.

Le dossier doit être rédigé en français.

Le dossier doit être complet pour être enregistré définitivement. Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé.

Tous les documents du dossier devront être rassemblés dans un seul document PDF dans l'ordre indiqué ci-dessus, avec un sommaire en première page.

Le document PDF sera nommé « *PNRCQ_Nom-du-collectif* » et l'objet du mail sera « Candidature Résidences 2022-2024 PNR Causses du Quercy ».

Il sera envoyé à cette adresse : camille.chanal@ipamac.fr

Modalités de sélection :

Les propositions seront analysées sur la base des critères de sélection suivants :

- Pertinence et originalité de la démarche artistique proposée au regard des objectifs du projet / 50%,
- Moyens mobilisés : compétences et expériences des membres de l'équipe, qualité des moyens techniques proposés pour mener la résidence / 40%,
- Respect des contraintes du projet (budget, calendrier) / 10%

Critères obligatoires :

Le respect des critères suivants sera toutefois obligatoire pour que la candidature soit acceptée :

- Respect des thèmes de la résidence (itinérance pédestre, imaginer les formes possibles d'évolution positives sur des sujets variés...),
- Respect des sites et du parcours identifiés,
- Respect du budget,
- Respect du calendrier,
- Respect des types de rendus attendus (restitution ; création finale pérenne valorisant la traversée, sans installation physique dans la nature),
- Appui sur les acteurs locaux et mobilisation de la population locale,
- Empreinte environnementale moindre.

L'IPAMAC se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats ayant proposé une candidature. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de la candidature, notamment le budget.

L'IPAMAC et le Parc organiseront le **jeudi 30 novembre 2023, en après-midi, des auditions de sélection** en présentiel à la Maison du Parc à Labastide-Murat – Cœur de Causses (46), avec possibilité de visioconférence.

Modalités de remise des candidatures

Les candidatures seront transmises par email, **au plus tard le lundi 13 novembre 2023 à 12h00**, à cette adresse : camille.chanal@ipamac.fr

Délai de validité des candidatures

Le délai de validité des candidatures est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des candidatures.

Le.....

Signature (et cachet)